

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°43 - publié le 05 juin 2024



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°29

REUNION DU 04/06/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 87

Match n°26848207, Pierrelatte 21 / Chavanay 21, U20 D1 du 01/06/2024

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Chavanay portant sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Pierrelatte pour le motif suivant :

« Certains d'entre eux sont interdits de surclassement » .

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de FC Chavanay par courriel le 03/06/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match, il ressort que 2 joueurs U17 ne possèdent pas une licence de surclassement conformément à l'article 73.2 des Règlements Généraux de la F.F.F, il s'agit de :

- MACABIAU Lenny, licence n° 2547863647
- LEBCIR Marwan, licence n° 2547851600

De ce fait la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Pierrelatte. En application des articles 16 des Règlements du District :

Chavanay 21: 3 point ; 2 buts (match gagné)

Pierrelatte 21 : -(moins) 1points; 0 but (match perdu)

Le compte du club de Pierrelatte sera débité de 37,00 € pour frais de dossier





DOSSIER N° 88

Match n° 27834485, Rhone Crussol 3 / A.C.E. Fc 1, U15 D3, poule B du 18/05/202

Réserve d'avant match du club de A.C.E. confirmée par courriel le 20/05/2024

Attendu qu'en application de l'article 142 desdits Règlements Généraux de la F.F.F. « *Les réserves doivent être nominatives et motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.*

Considérant que la réserve d'avant match et la confirmation n'est non nominative, ne mentionne pas le grief précis.

Considérant que la réserve d'avant match posée par le club de A.C.E., en date du 20/05/2024/ **est irrecevable en la forme**, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de A.C.E. sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 89

Match n°26718276, EA Montvendre 1 / CH.S.Isère 2, Seniors D4, poule D du 26/05/2024

Réserve d'après match posée par le club de EA Montvendre sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Ch.S.Isère pour le motif suivant : « *Des joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 joueurs à avoir joué plus de 7 rencontres officielles avec une équipe supérieure du club de Ch.S.Isère lors des 5 dernières journées de championnat* »

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'après match du club de EA Montvendre confirmée par courriel le 26/05/2024 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

« Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France) ».

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure Séniors de Ch.S.Isère (Sénior D2, coupe de France et coupe Xavier Bouvier) il ressort que seuls 3 joueurs ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure :

En conséquence, la commission des règlements confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de EA Montvendre sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Marie Noelle FLANDIN





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion électronique du 03/ 06 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7 -U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains plateaux : Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs.
Bonne fin de saison à toutes et tous !!!

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Jean Pierre QUINTIN :





Le Dimanche 09 juin à 15h30, la finale opposera FC HERMITAGE à US MONTELIMAR au complexe sportif de la Croze au Pouzin.

Coupe Gilbert PESTRE :

Le Dimanche 09 juin à 11h30, la finale opposera Ent BASSES COLLINES à US PONT LA ROCHE au complexe sportif de la Croze au Pouzin.

Forfait Journée :

U15 D5 Poule D : ES CHOMERAC journée 09.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Vivier BOUDRIER :

Le samedi 08 juin à 16h00, la finale opposera OL SALAISE RHODIA / AS BERG HELVIE-OL RUOMS. Félicitations aux deux finalistes pour la qualification.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1^{er} du niveau U17D1 accède au championnat U18R2. Le premier de chaque poule de U17D2 accède au niveau U17D1. Le premier de chaque poule de U17D3 accède au niveau U17D2

Forfait Journée :

U17 D4 Poule D : FC SAUZET journée 09.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Forfait Journée :

U20 D1 : US MONTELIMAR journée 22.

U20 D2 : US 2 VALLONS journée 22.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

Pour info, le 1^{er} du niveau U20D1 accède au championnat U20R2. Les 2 premiers de U20D2 accèdent au niveau U20D1.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 41

REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES - (Séance N°8)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le **vendredi 7 juin 2024 de 18h45 à 22h30** au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir un nécessaire prise de notes.

Cet avis tient lieu de convocation.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.

Au cours de cette soirée, chaque arbitre stagiaire recevra son écusson arbitre.

A défaut de votre participation, la Commission Départementale de l'Arbitrage ne renouvellera pas votre licence pour la saison 2024/2025.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRE ADULTE	
NOM	PRENOM
ALAVOINE	FABIEN
ALENDIA	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
BACONNIER	GAETAN
BARD	VICTOR
BERIDOT	INOLA
BERVOETS	GERALD
BIRO	DIVIN JENNYFER
BOUVEYRON	REMI
CASAGRANDE	CHRISTELLE
COMPAGNON	YOAN



DUMAS	ANTHONY
EL METTALSSI	HAMEZA
FINCK	NICOLAS
GODET	CEDRIC
GUL	ERDI
JARJAT	RICHARD
JUVEN	MAXIME
LAHOUSSE	JEAN PHILIPPE
MARTINEZ	KEVIN
MINETTO	CLOE
POULENARD	PIERRE
RIDJALI	BACAR
SALAKA	NIHAD
SOUBAYA	MATHIEU
ULLERICH	MICHAËL
VOCANSON	DORIAN
ZEROUALI	OUALID
ZIREK	MELIH

JEUNE ARBITRE	
NOM	PRENOM
ABBOUTI	YOUSSEF
ALEND A	ANTHONY
ALLOU	IWEN
AROUD	WASSIM



BEN CHAHED	NASSIM
BERTRAND	DJOULIAN
BOUABID	SELMA
BOUAFFAR	CORENTIN
CHALLIT	JULES
CHARDONNY	PAULINE
CHASSIGNOLE	MATHIS
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
COGNET	NATHAN
CROS KHEIR	KAIS
DIORE	ANTONIN
DOS SANTOS	ANTOINE
DULONG	BLANCHE
DY	KELLYAN
EL YAACOUBI	YACINE
FELIX	TOM
GAROUACHI	SOULEYMANE
GIBAND	JOANNY
GIRY	MAELY
GUILHOT	THOMAS
HOOG	RUBEN
JARDET	TOM
KELAI	LINDA
LAGUT	ETHAN



LEBLANC	ETHAN
LEFORESTIER	ENGY
LOUCHAMI	MATHYS
MAGNIN	THOMAS
MARCOUX	QUENTIN
MARMI	AIMEN
MERCIER	JADE
MINGAM	ISAM
MONTAGNON	NATHAN
PAPE	JULIETTE
PASCAL	MALO
PAYEN	ROBIN
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
REYNAUD	NATHAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
ROBIN	MATHIS
SAUZEAT	EVAN
SAVIN DUHOT	LILIAN
THOMAS	ROSE
VALENTIN	ELOISE
VERNET	ENZO
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE AGHSAINE	HAMZA



RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2024/2025

La C.D.A. Vous informe qu'un article concernant le renouvellement du Dossier Médical pour la saison 2024/2025 est en ligne depuis la semaine dernière sur le site internet du District Drôme Ardèche. Vous y trouverez toutes les informations et documents pour réaliser votre dossier. **Vous devez prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE (disponible sur ce même article, bouton « aide ») pour vous aider à remplir ledit Renouvellement.**

ATTENTION : Cette année pour tout dossier incomplet, le délai pour son réexamen sera de plus d'un mois. Donc nous vous demandons de bien vous appuyer sur le GUIDE PRATIQUE afin d'établir correctement votre dossier.

Le délai de rigueur est 15 août 2024. Tout arbitre n'ayant pas envoyé son dossier médical à cette date sera pénalisé d'un (1) point sur son classement saison 2024/2025.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE.

ASSEMBLEES GENERALES SAISON 2024/2025

La C.D.A. vous informe que les Assemblées Générales de tous les arbitres (Adultes & Jeunes) se tiendront aux dates suivantes.

Samedi 31 Août 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 1 – D2 – Assistants District & Ligue
- De 14h00 à 18h30 = D 3 + Les JAD qui souhaitent venir à cette date-là avec une demande au préalable auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant directement au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43"

Samedi 14 Septembre 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 4
- De 14h00 à 18h30 = JAD et Rattrapage

Nous vous demandons de prendre vos dispositions dès maintenant car toute Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE** et que tout arbitre absent en date du 14 Septembre 2024, ne sera pas désigné jusqu'au prochain rattrapage et bien entendu le règlement intérieur sur le retrait de points sera appliqué.

Vous devez impérativement venir à l'A.G. De votre catégorie

Réservez donc dès à présent votre date.

Si pour des raisons personnelles vous ne pouvez venir à cette date-là, nous vous demandons de faire une demande auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43". Seul le Président pourra donner son accord.

Particularité cette saison, les JAD doivent venir le 14 septembre après-midi, mais comme décrit plus au haut, une demande peut être faite auprès de la C.D.A. soit par mail soit par téléphone.



CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025.

CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le **lundi 24 Juin 2024** au District et sera diffusé dans la semaine qui suit celui-ci.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **PAPE Juliette** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 15/06/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **PIGNON Kevin** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **BAUDUIN Sylvain** : Courriel nous informant d'un problème de tablette lors de sa rencontre U 20 du 01/06/2024. Lu et noté.
- **DY Kellyan** : Courriel nous informant d'un problème de tablette lors de sa rencontre U 15 D 5 du 02/06/2024. Lu et noté.
- **ZOUINE Khalid**: Courriel nous adressant sa candidature pour être Arbitre-Assistant la saison prochaine. Lu et noté. La C.D.A. Étudiera votre demande.

COURRIERS DES CLUBS

- **AS SANNE ST ROMAIN** : Courriel nous adressant les félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D3 du 26/05/2024. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons à l'intéressé.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT

